

énergiques et au point de dire qu'il était sans exemple dans les fastes de la législation britannique."

Nos lecteurs sont sans doute impatients de connaître de quelle manière Sir Charles Metcalfe rendit compte de cet événement au ministre colonial. Ce ne fut qu'un mois après la résignation de son ministère qu'il écrivit ce qu'on va lire :

" La résignation de mon Conseil, dit-il d'abord, a été si surprenante, lorsqu'on songe qu'il était soutenu par une grande majorité de l'Assemblée, qu'on s'est laissé aller à diverses conjectures sur les causes de cette démarche."

Ce qu'il y a de plus surprenant ici, pour ceux qui ont lu les lettres de Sir Charles Metcalfe, c'est la surprise même de Son Excellence.

Puis, après avoir rapporté les principales causes assignées par M. Wakefield à la résignation des ministres, il ajoute : " Cette explication a obtenu quelque faveur, mais je ne saurais dire que j'y ajoute une foi entière, bien que ces circonstances aient pu exercer une certaine influence sur la démarche en question.

" D'autres circonstances nous fournissent une explication beaucoup plus plausible. Il y avait devant le Parlement plusieurs bills qui, s'ils fussent devenus lois, auraient créé de nouvelles charges avec des salaires élevés. Il paraît que quelques-unes de ces places avaient été promises pour acheter l'appui de certains membres, principalement sur la question du siège du gouvernement. S'assurer la distribution de ce patronage pour des fins de parti était, je suppose, l'objet immédiat de leur demande, ou du moins l'objet principal pour lequel ils désiraient que je ne fisse aucune nomination sans les consulter. S'ils avaient réussi, ils se seraient servi de leur privilège dans ce but, auraient mis le gouvernement à leurs pieds, et trouvé moyen de conserver indéfiniment le pouvoir. S'ils avaient échoué, ils pouvaient suivre la conduite qu'on leur attribue dans le paragraphe qui précède. Quand la rupture éclata, ils eurent bien soin que le patronage sur lequel ils avaient compté ne fût pas créé. Les bills furent retirés, ou les clauses qui créaient des emplois en furent retranchées. ¹

1. A cette accusation portée plus d'une fois contre les ex-ministres d'avoir voulu faire servir le patronage de la Couronne à l'achat d'une majorité parlementaire, *La Minerve* avait déjà répondu dans les termes suivants :

" Mais ce n'est pas tout : on ne se plaint pas que c'était seulement exiger qu'on cédât le patronage de la Couronne, on va plus loin ; on prétend hardiment que les ministres voulaient se le faire abandonner " pour acquérir des appuis dans le Parlement", en d'autres mots, pour acheter une majorité